

CASE NO. ICR-98-41-I
EXHIBIT NO. DB 226A
DATE ADMITTED 27-10-2005
TENDERED BY DEFENCE
NAME OF WITNESS BAGOSORA

0504351

163

Confidentiel

DECISIONS DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
TENUE LE 9 JUIN 1992.

Cette réunion qui s'est tenue à l'Hôtel
du V Juillet sous la présidence du Premier Ministre avait
les points suivants à l'ordre du jour :

1. Projet de loi portant modification de la loi du 2 juin
1964 relative aux impôts sur les revenus;
2. Mesures de redressement économique dans le cadre du
programme d'ajustement structurel.

I. Avant d'aborder les points inscrits à
l'ordre du jour, le Conseil a été informé sur la situation
qui prévaut dans la préfecture de Byumba après l'attaque
que les éléments du FPR y avaient lancée en date du 5 juin
1992.

Considérant qu'il y a un travail urgent de restructuration
et d'encadrement à faire au niveau de l'armée, et dans
l'esprit du discours-programme en matière d'assainissement
des administrations, le Conseil a décidé les changements
suivants au niveau du Ministère de la Défense :

1. Etats Majors + Ecoles.

- Le Colonel NSABIMANA Déogratias a été nommé Chef d'Etat
Major de l'Armée Rwandaise;
- Le Colonel NDINDILYIMANA Augustin a été nommé Chef
d'Etat Major de la Gendarmerie;
- Le Colonel RUSATIRA Léonidas a été nommé Commandant de
l'Ecole Supérieur Militaire;
- Le Colonel GATSINZI Marcel a été nommé commandant
de l'Ecole des Sous-Officiers.

2. Services du Ministère de la Défense.

- Le Colonel BAGOSORA Théoneste a bénéficié d'une prolonga-
tion de carrière d'une année et nommé Directeur de
Cabinet du Ministre de la Défense;
- Le Colonel GASAYE Athanase a été nommé Directeur d'Ad-
ministration.

C

23435 bii

- Le Colonel MUNYENGANGO François a été nommé Directeur Général des anciens combattants et des Affaires Sociales au Ministère de la Défense;
- Le Lt Col. RUTAYISIRE Laurent a été nommé Directeur Général de la Sécurité Extérieure de l'Etat au Ministère de la Défense;
- Le Major KAYUMBA Cyprien a été nommé Directeur Général des services financiers au Ministère de la Défense.

3) Ont été mis à la retraite :

- Col. SERUBUGA Laurent;
- Col. BUREGEYA Bonaventure;
- Col. RWAGAFILITA P. Célestin
- Col. HAKIZIMANA Pontien;
- Lt. Col. RUHASHYA Epimache;
- Col. NGAYINTERANYA Jean,

4) Le Colonel USHIZIRUNGU Anselme a bénéficié d'une prolongation de carrière d'une année et nommé Conseiller du Premier Ministre en matière de défense et de sécurité.

Le Conseil a par ailleurs réitéré son

soutien aux forces armées rwandaises dans l'action qu'elles continuent à mener pour la défense du pays.

Il a cependant déploré les actes de pillage dont se sont rendus coupables certains militaires dans la ville de Byumba et a demandé aux autorités locales de s'employer à maîtriser les pillards et d'organiser la population pour l'autodéfense.

Le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal et le Ministre de la Défense ont été requis à se rendre dans la ville de Byumba pour exprimer le soutien du Gouvernement aux populations éprouvées.

II. Projet de loi portant modification de la loi du 2 juin 1964 relative à l'impôt sur les revenus.

Le Conseil a adopté le projet sous réserve des modifications suivantes :

1° Exposé des motifs.

Le texte de l'exposé des motifs est à revoir pour ne contenir que les aspects justificatifs de la modification proposée.

2° Réduction du nombre de personnes à charge.

Le principe de fixer le nombre maximum de personnes à charge à six n'a pas été retenu. Le Conseil a eu effet considéré que l'essentiel est la preuve par le contribuable que telle ou telle personne est effectivement prise en charge par lui.

III. Mesures de redressement économique dans le cadre du PAS.

Après les discussions que les Ministres concernés avaient eues avec les représentants de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International pour la poursuite du PAS, le Conseil a adopté les mesures suivantes :

1. Suppression de la taxe à l'exportation du café et maintien de la taxe forfaitaire de 50% sur les bénéfices nets du secteur, en attendant la mise en place du nouveau système de taxation et de commercialisation envisagé dans le contexte du crédit proposé d'ajustement du secteur agricole de la Banque Mondiale.
Echéance : fin juin 1992.
2. Mettre en place un système ouvert d'octroi de licences à l'importation au plus tard le 30 juin (CGL) et supprimer la licence à l'exportation d'ici le 31 décembre 1992.
3. Augmenter de 25% la taxe de consommation sur la bière et de 33% celle sur les cigarettes.
Echéance ; fin juin 1992.
4. Réviser le mode de recouvrement de l'ICHA en vue d'assurer le maximum de recettes.
Echéance : fin juin 1992.
5. Baisser à 9% le taux créancier sur les dépôts à un an ou plus, à 11% le taux de réescompte de la Banque Nationale du Rwanda et 15% le taux débiteur maximum.
Echéance : 15 juin 1992
6. Le Gouvernement a décidé que les dépenses militaires seraient fixées à 12,7 milliards de FRW au maximum en 1992, et à

23434 bis

Pour la préparation des négociations proprement dites, le Conseil a demandé que soit mise sur pied une commission nationale chargée de ces négociations dont la composition et les autres termes de référence doivent faire l'objet d'un dossier à soumettre rapidement à l'examen du Conseil.

: DR. NSENGIYAREMYE Désiré

. Le Premier Ministre

: NGULINZIRA Boniface

- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

: MUYAZESA Faustir

- Le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal

: MBONAMPEKA Stanislas

- Le Ministre de la Justice

: NZAMURAMBHO Frédéric

- Le Ministre de l'Agriculture, et de l'Elevage

: UWILINGIYIMANA Agathe

- Le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire

: RUGENERA Marc

- Le Ministre des Finances

: MUGIRANEZA Prosper

- Le Ministre de la Fonction Publique

: NDENGEJEHO Pascal

7. Pour les biens et services civils :
- a) réinstaurer le programme des dépenses civiles;
 - b) par rapport aux propositions faites par le Comité ministériel de suivi du PAS :
 - diminuer de 300 millions de FRW les dépenses autres que celles liées au filet de sécurité sociale;
 - diminuer de 530 millions de FRW les dépenses liées au filet de sécurité sociale;
 - augmenter de 20 millions la dotation au fonds routier

8. Transferts et subaides

- a) diminuer la dotation de 604 millions de FRW net;
 - b) reclassifier le montant de 1 milliard de FRW de financement interne prévu pour la Caisse d'Epargne du Rwanda.
- Echéance : fin juin 1992.

9. Diminuer de 500 millions de FRW le financement du PIP prévu sur le budget de développement.

10. - Limiter au maximum le recrutement net à 500 personnes pour les exercices 1992 et 1993, priorité devant être rés pour les recrutements de l'enseignement et de la santé.
- Ne payer pour les nouveaux recrutés que le personnel dont le contrat de recrutement a été visé par le Ministre des Finances et respecter scrupuleusement la réglementation en matière de retraite.
- Echéance : fin juin 1992.

11. Dévaluer la monnaie nationale de 15% en termes de devises : soit 17,6% en termes de FRW. Echéance le 15 juin 1992.

12. L'éprouver l'ajustement du taux de change dans le prix à la pompe du carburant à la place du gel de l'augmentation annuelle de 3% sur les salaires.

IV. Au chapitre des communications, le Conseil a entendu le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sur le résultat des négociations préliminaires qu'il venait de mener à Paris, avec les représentants du F.C.R.

23433 bis